

Lille, le 10 avril 2019

Communiqué de presse

CAMPAGNE DE CONTRÔLE DES COMPTEURS DE FIOUL ET AUTRES LIQUIDES SUR CAMIONS DANS LES HAUTS-DE-FRANCE



Afin d'assurer la loyauté des échanges commerciaux, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) Hauts-de-France a effectué en septembre/octobre 2018 une **série de contrôles des compteurs installés sur les camions délivrant du fioul domestique** ou d'autres liquides tels que les gaz de pétrole liquéfié (GPL), les liquides cryogéniques et les liquides alimentaires, dans le cadre d'une campagne nationale.

En Hauts-de-France, un nombre de compteurs défectueux stable, en dessous de la moyenne nationale

Au **niveau régional, 147 compteurs ont été contrôlés, dont 123 de fioul domestique**. Le contrôle a porté sur le respect de l'obligation de vérification annuelle et des règles destinées à assurer l'exactitude des quantités de liquides mesurées et facturées aux clients.

6,8 % des compteurs de fioul domestique étaient non conformes (contre 6,5 % en 2012 lors d'une opération similaire en 2012, limitée aux compteurs de fioul domestique sur camion).

En comparaison, au niveau national, près de 2 800 compteurs ont été contrôlés de manière inopinée, dont 2 300 de fioul domestique et 8,5 % des compteurs contrôlés étaient non conformes (contre 13 % en 2012).

Si la situation au niveau national s'est améliorée entre 2012 et 2018, la situation dans les Hauts-de-France reste stable.

Baisse du nombre de petits fournisseurs dans les Hauts-de-France

Sur les 133 sites dont la visite a été programmée en Hauts-de-France, 38 étaient en cessation d'activité. La Direccte constate que **le nombre de revendeurs individuels de fioul domestique a drastiquement baissé depuis l'opération de 2012**. Nombre de petits fonds de commerce sont rachetés par de grosses sociétés.

La Direccte procède régulièrement à des contrôles similaires sur les différents types d'instruments de mesure utilisés dans le commerce, comme les balances, les taximètres ou les pompes à essence. Elle surveille également l'action des organismes agréés effectuant les contrôles techniques de ces instruments. Cette chaîne de contrôle contribue à assurer la loyauté des transactions commerciales au bénéfice de la compétitivité des entreprises et de la protection des consommateurs.

Contact presse :

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)
Jérôme Creutz, chargé de communication - Tél. : 03 20 96 48 06 - Mél : jerome.creutz@direccte.gouv.fr.